

Maîtriser les enjeux juridiques des contrats



1 jour
(soit 7 heures)



à partir de
1320 € HT par jour

Objectif : maîtriser les enjeux juridiques du BIM

Objectifs pédagogiques : à l'issue de la formation, le participant sera capable de

- repérer les risques juridiques liés aux maquettes numériques et aux données BIM tout au long du cycle de vie d'un ouvrage ;
- sécuriser la commande en intégrant des clauses BIM adaptées dans les pièces marché (AE, CCAP, CCTP, CCAG-Travaux...) ;
- définir les responsabilités, les droits de propriété intellectuelle et les obligations d'assurance de chaque acteur ;
- mettre en place un plan de gestion des données conforme RGPD et exigences cybersécurité.

Public(s) : BIM Managers, chefs de projet MOE/MOA, AMO, juristes, acheteurs publics/privés, responsables CDE, exploitants-patrimoine.

Prérequis : avoir suivi le module « Maîtriser les fondamentaux du BIM » ou disposer d'une première pratique projet BIM

Demi-journée 1 : Responsabilités et propriété intellectuelle en BIM

Objectifs pédagogiques : Identifier les nouvelles responsabilités induites par le BIM. Comprendre les régimes de propriété intellectuelle applicables à la maquette numérique.

Programme détaillé :

La maquette numérique comme "œuvre de collaboration" vs "œuvre collective"

: Implications juridiques.

Droits d'auteur et droit sui generis du producteur de base de données : Qui est propriétaire de quoi ? (géométrie, données, nomenclature).

La responsabilité des acteurs : Le devoir de conseil du BIM Manager, la responsabilité de l'intégrateur (synthèse), l'impact d'une erreur dans la maquette sur la chaîne de responsabilité (assurance décennale).

Le BIM et le Code de la Commande Publique

: Exigences de formats ouverts (Art. R. 2132-10), la maquette numérique comme pièce contractuelle.

Analyse de jurisprudence : Étude de cas réels de contentieux liés à des projets BIM (ex: litige sur la non-conformité du DOE numérique, litige sur la réutilisation non autorisée d'une maquette par un tiers).

Demi-journée 2 : La contractualisation des missions BIM

Objectifs pédagogiques : Savoir rédiger les clauses BIM essentielles à intégrer dans les

pièces marché (CCTP, CCAP) et les contrats de sous-traitance.

Programme détaillé :

Clause de définition des missions : Rédiger précisément le périmètre des missions du BIM Manager et du BIM Coordinateur pour éviter les zones grises.

Clause de propriété intellectuelle : Définir clairement les cessions de droits, les droits d'usage, de modification et de reproduction de la maquette pour chaque phase du projet.

Clause de responsabilité et d'assurance : Adapter les clauses pour couvrir les risques spécifiques au BIM (ex: assurance pour la perte de données).

Clause de réversibilité : Prévoir les modalités de récupération des données en cas de changement de prestataire ou de fin de contrat.

RGPD et Cybersécurité : Intégrer les exigences relatives à la protection des données personnelles et à la sécurité de la plateforme CDE.

Atelier rédactionnel : Les stagiaires se voient remettre une clause type de CCTP sur la "fourniture de la maquette numérique". Ils doivent l'enrichir en ajoutant des sous-clauses précisant : le format exact de livraison, les contrôles qualité à effectuer avant livraison, et les pénalités applicables en cas de retard ou de non-conformité.

Durée : 1 jour (7 heures) - **Modalité pédagogique :** Présentiel

Evaluation : en fin de session de formation, le stagiaire répond à un QCM pour s'assurer de la compréhension des thématiques abordées et de l'atteinte des objectifs pédagogiques

